



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES OFFICIELS DE SQUASH QUÉBEC

INTRODUCTION

Squash Québec juge essentiel au développement du squash au Québec d'avoir des événements et compétitions sanctionnées qui soient encadrées par des officiels certifiés. Pour ce faire, elle propose, par la présente, un plan de développement des officiels qui non seulement établit les lignes directrices de l'utilisation des officiels pour ses événements sanctionnés, mais met en place une structure favorisant le recrutement, la formation et le développement des officiels de squash au Québec.

OBJECTIFS

- Accroître le nombre d'officiels certifiés actifs au Québec
- Avoir recours à des officiels certifiés pour tous les tournois sanctionnés par Squash Québec :
 - Pour tous les matchs de la catégorie Ouverte
 - Pour les matchs des demi-finales et la finale divisions A et B.
- Simplifier le recrutement des officiels pour les organisateurs de tournois
- Squash Québec s'engage à offrir un leadership dans le processus de gestion des officiels (financement, marketing, reconnaissance, etc.)
- Compenser les officiels pour leur travail

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Le Comité prévoit la mise en œuvre officielle de cette politique dès janvier 2026. Par conséquent, tous les organisateurs de tournois sanctionnés par Squash Québec seront requis, d'utiliser des officiels certifiés dans le cadre de leur événement selon les règles indiquées ci-après.

Un document détaillant le support de Squash Québec et les obligations du tournoi sera fourni aux organisateurs dès qu'un tournoi est sanctionné.

De plus, des officiels provinciaux seront nécessaires pour les Jeux d'hiver du Canada de 2027. Le nombre d'officiels requis et le niveau de certification exigé pour cet événement seront évalués d'ici la fin de 2026.

OUTILS DE FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES OFFICIELS

Le principal outil pédagogique sera constitué de webinaires, c'est-à-dire de présentations interactives en ligne, du moins pour les premières étapes de la formation. Les règles seront passées en revue, des vidéos de décisions seront présentées et des échanges suivront afin d'affiner l'interprétation et d'uniformiser autant que possible la prise de décision.

Quelques ateliers en présentiel seront également envisagés au cours de l'année, notamment pour les officiels plus expérimentés.

Au cours de plusieurs tournois ou ligues sanctionnés, chaque officiels certifiés devrait arbitrer activement au moins une fois tous les trois mois (un match, une ligue ou un tournoi du niveau correspondant ou supérieur) et être évalué au moins une fois par an par un pair de même niveau ou supérieur, ou par l'évaluateur du Québec (à savoir M. Viano Oghenekevwe).

De plus, chaque tournoi sanctionné aura un officiel en chef attitré. Il aura la responsabilité d'arbitrer les matchs clés, d'assigner les différents officiels certifiés aux autres match clés et d'initier et de supporter les joueurs non familiers avec l'arbitrage lors de l'arbitrage du match qui leurs sont assignés suite à leur victoire ou d'assigner un des officiels certifiés à faire ceci au besoin.

La certification initiale de niveau CLUB nécessite de passer l'examen pour cette certification de Squash Canada sur la plateforme de CAC.

TECHNOLOGIE

Squash Québec encourage l'utilisation des outils technologiques (tablettes) par les officiels pour marquer le pointage des matchs lors des évènements sanctionnés. Toutefois, tous les officiels doivent avoir reçu les directives de l'officiel en chef afin d'être en mesure d'effectuer le marquage sur papier en cas de difficulté technique (problème de bande passante/Wi-Fi, charge de batterie insuffisante, etc.) survenant pendant la compétition. Cette mesure vise à limiter les impacts sur le déroulement des matchs.

OUTILS PUBLICITAIRES

Squash Québec produira des affiches et des bannières afin de promouvoir le plan de développement des officiels pour rejoindre la communauté du squash et d'encourager les officiels potentiels à manifester leur intérêt pour l'arbitrage

Les publicités rappelleront les règles de base et mettront clairement l'accent sur le respect envers les officiels et le code de conduite que les joueurs doivent respecter pour éviter les sanctions.

DÉTAILS DE LA RÉMUNÉRATION DES OFFICIELS CERTIFIÉS POUR LES ÉVÈNEMENTS SANCTIONNÉS (à compter de janvier 2026)

1. Engagement financier approuvé par Squash Québec pour les évènements qui ont été sanctionnés :

- 100 \$ par jour/par officiels (maximum de 4 officiels/jour)
 - (Transport et per diem repas, 0.63\$/km & 50\$ repas), plafond total à 100\$ (80 km)
 - Ce montant couvre le transport et/ou l'essence, le stationnement et les repas.
 - Il est conditionnel à un minimum de 4 matchs arbitrés par jour.
 - Les officiels qualifiés seront payés directement par Squash Québec.

N.B. Un rapport de dépenses devra être soumis à Squash Québec par le directeur du tournoi pour chaque officiel du tournoi 15 jours après la fin du tournoi.

Demande de remboursement et questions :

Un formulaire de rapport de dépenses sera fourni au directeur de tournoi. Celui-ci doit être transmis par courriel à M. Patrick Hébert, gestionnaire de programmes à Squash Québec, à l'adresse suivante : patrick.hebert@squash.qc.ca dans le délai spécifié ci-dessus.

2. Frais d'arbitrage et de formation des tournois sanctionnés – Recommandations du Comité

i. Rémunération des d'officiels certifiés pour les matchs obligatoires suivants :

- Divisions : Ouverte, A et B (hommes et femmes, et Mixte).
- Rondes : Demi-finales et finales seulement pour A et B (hommes et femmes, et Mixte)
- Tableaux : Tableaux principaux seulement pour les divisions ci-dessus (à l'exclusion des tableaux de consolation).
- **Rémunération** : Un minimum de 20 \$ par match.

ii. Rémunération de formation et initiation des officiels certifiés lors de tournois sanctionnés :

- Si l'officiel en chef est un assesseur certifié, il pourra faire des évaluations durant le tournoi d'arbitres en progression.
- Tout officiel certifié participant au tournoi sanctionné pourrait être éligible à la rémunération liée à la formation et initiation des officiels s'il est désigné par l'officiel en chef pour supporter les gens à arbitrer, feedback durant et après le match.
 - Le support doit être fait pour le match au complet
 - Un minimum de 3 matchs doit avoir été supervisés
 - Dresser une liste des joueurs supporter
 - Objectif: Superviser 4 matchs durant le tournoi
 - Rémunération fixe de 20\$ par match
 - L'officiel en chef pourra donner des codes pour faire la certification en ligne de Squash Canada aux joueurs intéressés/motivés

PROCÉDURE À SUIVRE POUR LES DIRECTEURS DE TOURNOI

I. Les directeurs/organisateurs doivent envoyer un courriel à Squash Québec et au comité des officiels de Squash Québec pour réquisitionner des officiels, en précisant le nombre requis par jour ainsi que les horaires selon les catégories à arbitrer.

II. Un officiel en chef de tournoi doit être désigné deux semaines avant le tournoi pour permettre la bonne planification du tournoi au niveau de l'arbitrage

III. Après l'événement, les officiels ou le directeur du tournoi doivent émettre une facture à Squash Québec, indiquant les noms, les dates de service et le nombre de matchs par jour.

IV. Squash Québec versera ensuite aux officiels, le paiement de leurs frais de transport, de repas et d'indemnités journalières (Squash Québec est responsable de recueillir les coordonnées exactes des officiels certifiés).

V. L'organisateur du tournoi sanctionné paiera directement à chaque officiel (virement électronique, chèque ou argent comptant) la portion de sa rémunération journalière en fonction du nombre de matchs arbitrés. L'officiel en chef du tournoi doit fournir à l'organisateur du tournoi un tableau récapitulatif de tous les matchs arbitrés par chacun des officiels certifiés.

VI. L'organisateur du tournoi sanctionné pourra réclamer à Squash Québec les frais payés directement à chacun des officiels et lui faisant parvenir une facture pour le montant total payé et un rapport détaillé de tous les matchs qui ont été arbitré par les officiel certifiés lors du tournoi.

Les frais seront remboursés au taux suivant :

- 100% pour les tournois sanctionnés de 2026
- 50% pour les tournois sanctionnés de 2027
- 0% à partir de 2028

Le comité des officiels recommande fortement aux organisateurs de tournois, au directeur et à tous les officiels certifiés en fonction lors d'un événement de faire part de leurs commentaires concernant la présente politique.

Le Comité des officiels est également le principal interlocuteur pour le signalement des incidents impliquant deux joueurs ou un joueur et un officiel lors d'un événement. Après analyse et selon la gravité des actes commis, Squash Québec a le pouvoir d'avertir ou de sanctionner le joueur.



SQUASH QUÉBEC

**RAPPORT DE DÉPENSES
ADMISSIBLES POUR LES ARBITRES**

NOM _____

ADRESSE _____

FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SÉJOUR

DATE(S)	DÉTAILS	TRANSPORT	REPAS	HÔTEL	AUTRE	TOTAL
TOTAL						0,00 \$

SIGNATURE _____

DATE _____

Autorisé par _____	Espace réservé à la Fédération
Date _____	
CHÈQUE #	

Note : Le taux kilométrique applicable pour l'année 2026 est fixé à 0,63 \$ par kilomètre (équivalent à 80km/jour)
Per diem: 50\$/jour pour un total combiné de 100\$/jour